



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION DU POLE RESSOURCES
Service affaires juridiques et financières

**DECISION DU MAIRE N° DC – 2025 – 96 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION AURA - FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX
INCLUSIVES - AMENAGEMENT D'UN ILOT SPORTIF PLAINE BASSET**

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°D 2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour demander à tout organisme financeur pour la réalisation d'un projet municipal tant en fonctionnement qu'en investissement l'attribution de subventions ;

Vu l'arrêté n°21-128 du 15 avril 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre BERGERET, 2^{ème} adjoint au Maire

Considérant que la Ville de Tassin La Demi-Lune s'est engagée dans un projet d'aménagement d'un ilot sportif sur la plaine Basset pour un montant total estimé à 519 241.24 € H.T. ;

Considérant que ce projet est éligible au fonds d'aide à l'aménagement d'aires de jeux inclusives lancé par la Région ;

DÉCIDE :

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Région AURA en vue de financer une partie du projet d'aménagement d'un ilot sportif sur la plaine Basset dont le coût est estimé à 519 241.24 € HT.

En raison du taux de subventionnement de 50 % maximum des dépenses éligibles avec un plafond de 15 000 € par projet par collectivité imposé par la Région, la Ville sollicite une subvention à hauteur de 15 000 €.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250709-DC_2025_96-AR
Date de réception préfecture : 09/07/2025

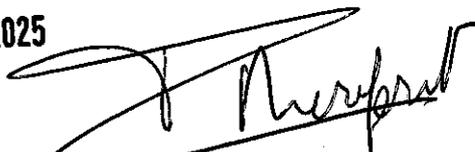
Article 3 :

La présente décision sera :

- Transmise en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Tassin la Demi-Lune, le

/ 9 JUL. 2025



Pierre BERGERET

Adjoint au Maire chargé des Finances



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250709-DC_2025_96-AR
Date de réception préfecture : 09/07/2025